fédération des services publics la cgt

FORMATION PROFESSIONNELLE
POUR UN REMBOURSEMENT INTÉGRAL DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

PÉTITION

Au fil des années, le CNFPT s'est substitué aux employeurs territoriaux pour la prise en charge des frais de déplacement relatifs aux actions de formation professionnelle. La baisse du taux de cotisation obligatoire conduit l'établissement à rogner sur ces remboursements, laissant ainsi un reste à la charge des agents toujours plus important. Certains, même, renoncent à se former pour ne pas avoir à affronter ces dépenses supplémentaires. Le droit à la formation professionnelle est inscrit dans la Constitution, il est réaffirmé dans le statut de la fonction publique. Sa mise en œuvre doit être totalement gratuite.

Nous exigeons le remboursement intégral des frais de déplacement par les collectivités territoriales pour tous les frais réels dépassant les barèmes établis par le CNFPT.

NOM	PRÉNOM	VILLE	SIGNATURE